

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/166 Paraphe: FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION n°DC2015/60	

Nombre de membres : Le deux juillet deux mille quinze, à 19h30, le Conseil
En exercice : 125 Communautaire, dûment convoqué, se réunit à
Présents : 67 VOUZIERES sous la présidence de M. Francis
Votants : 76 (dont 9 pouvoirs) SIGNORET.
POUR : 76 (100%)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Date de la convocation : 24/06/2015

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, BEGNY Agnès, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PASSERA Karine, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, SEMBENI Anne, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Dominique, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CARPENTIER Dominique, COLIN Michel, COLSON Dominique, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GAUDARD Daniel, GODART Olivier, GOMES Antonio, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LAURENT-CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LONGHAIS Christian, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Xavier, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NANJL Léopold, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PIERSON Florent, POTRON Francis, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre.

Représentés : Mesdames BRUSA Régine donne pouvoir de vote à Monsieur GROSSELIN Jacques et PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM et Messieurs BARDIAUX François donne pouvoir de vote à Madame PASSERA Karine, BROUILLON Patrick donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET Francis, CANNAUX Francis donne pouvoir de vote à Monsieur PIERSON Florent, LANTENOIS Jacques donne pouvoir de vote à Monsieur GODART Olivier, QUEVAL Guillaume donne pouvoir de vote à Monsieur MATHIAS Frédéric, RACOUR Patrick donne pouvoir de vote à Monsieur MAS Raoul et VALET Bruno donne pouvoir de vote à Madame VERNEL Martine.

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 26 mai 2015

Vu le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 26/05/2015 transmis à l'ensemble de ses membres ;

Vu les observations orales de Monsieur Francis POTRON faites en cours de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ADOPTE le compte rendu de la séance du 26/05/15 avec les modifications suivantes :

Page 4 – Election d'un membre du Bureau

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le... **20 JUIL. 2015**
Et de sa publication ou notification le.....

.../...

Page 2/2, délibération DC2015/60

M. Francis POTRON a présenté, par lettre recommandée avec accusé de réception, reçue le 4 mai 2015, sa démission de sa fonction de membre du Bureau communautaire. Le Président en fait lecture qui est retranscrite ci après :

« Monsieur le Président,

C'est avec un profond regret qu'en tant qu'élu et responsable politique local, je fais le constat de la nocivité pour le territoire de l'action du Conseil d'administration de la 2C2A.

Mon intégrité d'élu local et de citoyen me contraint à ne pas associer ma présence aux décisions prises en CA de la 2C2A au sein du bureau de cette instance.

Les manœuvres politiciennes qui ont actuellement lieu au détriment des finances publiques, de nos enfants, de nos familles et de la cohésion de notre communauté sont autant d'actes suffisamment graves pour que ma démission puisse ouvrir les yeux à mes collègues élus locaux, et aux populations concernées.

Ainsi comme l'a déclaré M. Singlit, maire de Le Chesne dans le journal L'Union-L'Ardennais du 7 avril dernier : « des parents d'élèves de CM2 ont reçu des fiches d'orientation pour leurs enfants où on leur indique d'office le collège de Grandpré comme établissement à la rentrée prochaine ».

Dans le même temps, les communes et les citoyens du territoire de Buzancy qui souffrent violemment de la fermeture de leur collège, vont aujourd'hui être assujetties au paiement des charges du gymnase de la commune de Grandpré, en sus des charges du gymnase de la commune de Buzancy.

Je suis aussi peiné de constater que pour des raisons qui m'échappent, le mouvement de défense de l'éducation en milieu rural soit tant méprisé et inconsidéré par le CA de la 2C2A, et n'est ni écouté ni défendu dans un esprit constructif par ses élus.

N'oublions pas que l'école est le poumon de la République, et que là où l'école ne respire plus, il n'y a plus de République.

Tous élus que nous sommes, et représentants de nos concitoyens, nous ne devons pas oublier que si nos mandats et nos vies passent, le territoire lui, sera toujours là, et qu'il est de notre responsabilité de le défendre et de l'aider à se développer dans l'intérêt de sa population actuelle et future.

Ces éléments n'étant objectivement pas pris en compte par le CA de la 2C2A, je suis au regret de vous informer par la présente, de ma demande de démission du bureau de la 2C2A, et vous demande de bien vouloir l'accepter.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie Monsieur, d'accepter l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Francis POTRON »

Le Président

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le....2.0..JUIL..2015.....
Et de sa publication ou notification le.....